



Lille, le 22 mars 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE CAPL n°2 des Hauts-de-France

Monsieur le président,

Nous **profitons** de la tenue de cette CAPL concernant le Tableau d'avancement des contrôleurs principaux pour l'année 2019, pour rappeler à l'administration les principales revendications des agents, celles-là même qui ont été portées par l'intersyndicale douanière devant notre ministre, à savoir :

- une revalorisation de l'indemnité de risque en surveillance à hauteur de 120 points et une augmentation de l'ACF pour tous, qui pourrait correspondre à une moyenne de 100 euros net par mois et par agent, ce qui n'est pas de trop au regard du pouvoir d'achat perdu depuis de nombreuses années ;
- une revalorisation des heures de nuit/WE/jours fériés à hauteur de 7 euros pour tous les grades et toutes les branches ;
- une revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité ministérielle à hauteur de ce que perçoivent les agents de la DGFIP, c'est-à-dire d'environ 110 euros nets mensuels. Rien ne justifie en effet une telle différence de traitement !

Cette contestation nationale est la conséquence directe d'un mépris, répété, de la part de nos dirigeants face aux demandes portées régulièrement en séance par les représentants des personnels. Les agents sont déterminés pour enfin recevoir des indemnités, des compensations et des moyens à la hauteur de leur investissement quotidien.

En outre, **nous dénonçons une fois encore l'incurie de la DG face au Brexit**, en ce qui concerne les moyens humains et matériels à déployer sur l'ensemble de notre territoire.

Nous exigeons que le périmètre des CAP soit préservé. Celles-ci permettent en matière de mutations, d'avancement et de promotion d'**assurer l'équité et la transparence envers les agents.** L'UNSA Fonction publique a d'ailleurs rejeté le projet de texte ce lundi à l'occasion d'un CCFP.

Enfin nous **renouvelons notre attachement au statut de la fonction publique**, propre à garantir l'indépendance des fonctionnaires, ainsi qu'à nos services et missions perpétuellement menacés.

Les représentant UNSA Douanes en CAPL n°2